

Année scolaire 2017-2018

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE du 3ème trimestre

ÉCOLE PRIMAIRE

COMMUNE : VILLENEUVE DE LA RIVIERE

Date de la réunion : VENDREDI 29 JUIN 2018

| Présents | | Absents |
|--|---|---|
| Municipalité | P. Pascal, Maire ; P.H Dauriach, C.Valentini, élus | C.Ruiz, adjointe excusée, L.Alsina M.F Orella, élus, excusés |
| Éducation nationale | | |
| M. Lalauze, , M.Grimigni, , S. Humbert, V. Baude, enseignantes | | G.Billès, IEN, excusé F. De Madron, psychologue scolaire, excusée M. Castano, J.Remenoville A.Monier, A.Virenque enseignantes excusées |
| Parents d'élèves | | |
| B. Domenech, J. Bec | | C. Castejon, A. Portelli, S. Espinet, Y.Verrier, A. Jouniaux excusés |
| Autres | | |
| N. Llobet, directrice du périscolaire | | P.Xancho (DGS) excusé |
| Ordre du jour | | |
| <p>1. <u>Prévisions d'effectifs et répartitions</u></p> <p>137 élèves inscrits en septembre 2017. Perte d'effectifs : 16 CM2 qui partent en 6^{ème}, départs, déménagements, il n'y a pas assez d'entrée pour compenser.</p> <p>Aujourd'hui, 128 élèves prévus à la rentrée 2018. 12 TPS en attente d'admission.</p> <p><u>La démarche des familles pour une entrée à l'école.</u> 2 phases :</p> <p>C'est monsieur le maire qui a la compétence de contrôler l'obligation scolaire des familles.</p> | | |

1^{ère} phase : une phase d'inscription qui se fait par un dossier de demande d'inscription en mairie avec des pièces justificatives : livret de famille, carnet de santé ou attestation de vaccins à jour, justificatif de domicile et extrait de jugement en cas de séparation. Ces demandes concernent tous les élèves qui entrent à l'école de Villeneuve : les nouveaux arrivants scolarisés ailleurs et les futurs élèves qui feront leur première rentrée : les 2 et 3 ans. Pour cette année, tous les élèves nés en 2015 et 2016. Monsieur le Maire délivre après un certificat d'inscription. Il n'est pas nécessaire d'effectuer une inscription pour un élève fréquentant déjà l'école.

Pour les élèves qui veulent entrer à l'école de Villeneuve et qui sont hors secteur, la famille fait une demande de dérogation auprès de monsieur le Maire qui étudie la demande.

Attention, pour des fratries qui sont scolarisées à l'école de Villeneuve et qui habitent hors Villeneuve, l'accord d'inscription est de droit. Je demande à Monsieur le Maire d'informer le personnel qui est en charge des dépôts d'inscriptions de ces formalités.

2^{ème} phase : la phase d'admission à l'école, c'est de la compétence des directeurs et directrices d'école. Pour un élève déjà scolarisé et inscrit en mairie, l'entrée se fait obligatoirement avec un certificat de radiation et un certificat d'inscription délivré par Monsieur le Maire. Et la priorité est à la scolarisation. Il se peut que l'élève soit accueilli avant que l'inscription soit signée. Entre le temps de dépôt du dossier de demande et la délivrance du certificat d'inscription avec l'accord de M Le Maire.

Pour les futurs élèves ceux qui n'ont jamais été scolarisés, il faut uniquement le certificat d'inscription.

Pour les 3 ans ceux nés en 2015 pour la prochaine rentrée, ils effectueront leur première rentrée.

Pour les 2 ans, ceux qui sont nés en 2016 pour la prochaine rentrée, cela dépend de la capacité d'accueil, c'est-à-dire du nombre de places disponibles.

Les conditions d'entrée pour les jeunes élèves sont 1. avoir un certificat d'inscription 2. Avoir 2 ans révolus 3 être propre.

Il est donc important avec nos effectifs réduits d'accueillir systématiquement les demandes d'inscriptions notamment pour les enfants nés en 2016 et d'étudier les demandes de dérogation.

Si la 6^{ème} classe est maintenue, les TPS pourront rentrer, il y en a 12 en attente d'admission.

Si la 6^{ème} classe ferme à la rentrée, les TPS ne pourront pas rentrer.

Pour la rentrée,

Outre la problématique des effectifs, nous avons longuement réfléchi à résoudre un problème majeur de climat de classe.

Cette année, nous avons eu deux classes difficiles avec des enfants qui ont des comportements à canaliser, des groupes classes difficile à réguler, beaucoup d'élèves qui avaient besoin d'un accompagnement individuel et qui n'ont pas encore d'AVS.

Seulement, nous sommes 2 en classe maternelle : une enseignante et un ou une ATSEM Agent territorial spécialisé des écoles maternelles.

Ces groupes classes n'étaient pas équilibrés, ce qui engendre un climat scolaire instable. Ce n'est plus possible !

Nous voulons le meilleur pour nos élèves, et que chaque élève ait toutes ses chances de réussir dans le respect de chacun et dans l'équilibre de groupes classes.

En conseil des maîtres, nous avons choisi une solution en équipe pour la rentrée prochaine : il y aura deux sections maternelles multi âges et une classe GS.CP

De ce fait, voici la répartition :

TPS/ PS/MS/GS : 19 élèves 8 PS 7MS 4 GS auxquels peuvent s'ajouter on espère : 6 TPS Mme Humbert et ...

TPS/PS/MS/GS : 18 élèves 8 PS 6 MS 4 GS auxquels peuvent s'ajouter on espère : 6 TPS Mme Baude et ... jour de décharge le mardi

GS/CP : 20 élèves (11 GS et 9 CP) Mme Cros Marceline

CP/CE1 : 21 élèves (5 CP et 16 CE1) Mme Vila Carine notre nouvelle collègue qui remplace Julie Remenoville qui nous quitte pour occuper de nouvelles missions. Et on lui souhaite beaucoup de bonheur dans sa nouvelle carrière.

CE2/ CM1 : 26 élèves (22 CE2 et 4 CM1) Mme Lalauze qui reprend à temps complet.

CM1/CM2 : 24 élèves (7 CM1 et 17 CM2) Mme Castano et Mme Coste

Question de Mme Valentini : « Comment procédez-vous aux répartitions ? » Réponse : En équipe, sur plusieurs réunions, nous avons équilibré la répartition des élèves en fonction du comportement et des besoins, du niveau des apprentissages, d'une mixité fille /garçon, et des interactions.

Une réunion d'informations aux familles des élèves de la maternelle s'est déroulée le 26 juin pour expliquer aux familles la nouvelle organisation et répondre aux questionnements.

2. Les rythmes scolaires et le bilan des activités périscolaires :

Décision validée par M le DASEN pour la rentrée 2018 :

Modification des horaires : on repasse sur la semaine à 4 jours

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h00/12h00

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 14h/17h00

Présentation par Mme Llobet, directrice du périscolaire d'un diaporama sur l'activité peinture murale menée lors de NAP.

Il est essentiel de considérer la qualité du travail effectué par l'équipe d'animation, de l'engagement de la mairie sur la qualité et la diversité des prestations.

Les parents regrettent majoritairement l'arrêt des NAP.

3. La validation des fournitures de l'écolier.

La mairie prend en charge les entretiens des locaux, un budget fonctionnement de 40€ par élève et une subvention de 2500€ (transports pour les sorties et projets de l'école)

Présentation des fournitures transmises aux familles en fin d'année conformes aux demandes de l'éducation nationale.

4. Les sorties et projets:

-- Commémoration du 8 mai en partenariat avec les anciens combattants : rencontre et témoignages au préalable à l'école.

- Une visite au musée de l'école pour la classe de CE2.CM1. Les élèves ont été impressionnés

- Une visite à Tautavel de la classe des CE2/CM1 avec les correspondants de Maureillas.

- La piscine : 8 séances pour les maternelles et 8 séances pour les CP.CE1. De beaux progrès.

Renouvellement de la demande pour l'année prochaine ainsi que 6 séances supplémentaires pour les CM1.CM2 afin de préparer au mieux l'ASSN Attestation scolaire du savoir Nager qui doit être validée en fin de cycle 3 et aboutir le cycle piscine des élèves.

Coût de la piscine en 2018 : 3144€

Coût prévu de la piscine 2019 : 4136€

La directrice pense qu'étant une activité scolaire, la participation des familles est trop importante.

Actuellement 2€ par séance et par élève. Elle demande à la mairie si un effort financier peut être fait sur ce projet pour réduire au maximum la participation des familles. Monsieur le Maire va étudier la demande à hauteur de 500€ supplémentaires.

- l'opération « Les fruits et les légumes » organisée par le SIST à Perpignan sous forme d'ateliers de découverte pour les classes CE2.CM1.CM2

- les plantations chez M Pelras : MS/GS/CP/CE1/CE2/CM1/CM2 : visite très intéressante et un très bon accueil

- Les sorties de fin d'année :

Les écuries Saint Jacques à Perpignan : TPS/PS : visite du club, découverte de l'attelage, promenades et voltiges

Le labyrinthe aux mille fleurs de Trouillas MS/GS activités variées : labyrinthes, plantation, jardin exotique

La pêche à leucate pour les GS.CP et CP.CE1 : pêche à pied et découverte de la faune et de la flore.

La randonnée et le marais salin de Gruissan pour les CE2.CM1.CM2

- Des Sorties en liaison avec le collège pour les CM1.CM2 : palais des rois de majorque, lac du Soler, collège du Soler
- La nouvelle kermesse : bilan très positif, une grande performance, une belle réussite grâce à l'équipe dynamique de l'APEV avec des partenariats associatifs : l'ASVF Association sportive Villeneuve de Football, la boule Villeneuve. Bénéfice : 3750,94€
 - Le 14 juillet remise aux CM2 des clés CANOPE

Un grand merci à L'APEV qui a mené des actions très réussies avec beaucoup d'énergie. La dotation faite à l'école cette année s'élève à 3000€. Bravo !

Mme Valentini demande à être informée des sorties des élèves sur le village et des réunions d'informations aux parents. La directrice le proposera aux élus de la commission aux écoles par mail.

5. Les demandes et les travaux :

- Une ATSEM à temps complet pour le bon fonctionnement de la classe de GS.CP. De plus, cette classe à l'étage pose des problèmes de sécurité. Les élèves ont besoin d'un accompagnement sur tout le temps scolaire.
- L'installation d'un TBI (tableau Blanc Interactif)
- L'achat du périssable (Clé USB, casques, souris) pour l'informatique.
- Un câble Ethernet sur l'ordinateur MS.GS
- Un abonnement fibre pour l'école
- Une rénovation peinture de la salle de classe de la nouvelle collègue et couloir WC étage salle des fêtes.
- La réparation du revêtement du sol de la cour des petits en maternelle.
- La rénovation de l'éclairage des classes (changement des néons)
- le remplacement de la porte de secours de Mme Castano.
- des aménagements spécifiques à la jeune enfance dans la classe des MS.GS (sol sur une zone, étagères à hauteur, sécurité anti pince doigts sur la porte d'entrée.
- le règlement du forfait de mise en service du parc informatique de l'école en 2017.
- La directrice remercie le maire sur la qualité de la maintenance du parc informatique de l'école. Les élèves pour la 1 ère année, ont pu progresser dans l'utilisation quotidienne des outils informatiques dans toutes les classes.

Monsieur le Maire précise que les travaux d'agrandissement de la cantine sont prévus dès le 9 juillet et qu'une climatisation de la salle de restaurant est prévue pour 2018.

6. La sécurité :

Un exercice PPMS risque séisme a été effectué le mercredi 27 juin. Temps d'évacuation 2'48. Exercice qui s'est déroulé dans le calme et sans incident.

Un livret sur les risques majeurs a été distribué à tous les habitants. Un document très bien fait.

La directrice remarque que les risques TMD (Transport de Matière Dangereuses) n'était pas notifié sur l'ancien document. Il n'est donc pas consigné dans le PPMS qu'il faudra mettre à jour à la rentrée.

7. les questions et remarques diverses

- Demandes des délégués de parents

Mise à jour du site de la mairie : l'accès au PEDT (Projet Educatif du Territoire)

Un arrêté pour interdire la cigarette sur une zone devant l'école lors du passage des élèves (entrées et sorties)

Un cendrier pourrait être installé au millénaire ou devant la salle de fêtes.

-Lecture d'une lettre ouverte en conseil d'école d'un parent d'élève concernant un incident survenu à la cantine et qui ouvre le débat sur l'évaluation des animatrices.

- La directrice du périscolaire exprime le manque de temps pour gérer toutes ses missions : du temps de pilotage d'équipe avec un moment hebdomadaire de réunion de préparation, du temps aux tâches administratives. Il est important d'adapter les emplois du temps.

-La directrice de l'école précise que le temps actuel n'est pas adapté aux besoins et que trop souvent les directeurs du périscolaire doivent sortir gérer des problèmes périscolaires sur du temps scolaire ce qui pose des problèmes de sécurité. Les ATSEM pendant leur service sont placés sous l'autorité de la directrice avec un rôle éducatif, une assistance matérielle et pédagogique à l'enseignante de la classe. Dans de bonnes conditions, ce binôme enseignante/ Atsem est un enjeu majeur de réussite en école maternelle.

La secrétaire. Enseignante
Magali Lalauze



Ecole Villeneuve La Rivière

Rue des écoles

66610 Villeneuve la rivière

04 68 92 17 86

Mail : ce.0660276s@ac-montpellier.fr

La présidente. Directrice d'école.
Valérie Baude

